

" ÊTRE PRÉSENT AU PLUS PRÈS
POUR MIEUX VOUS ÉCOUTER
ET VOUS RÉPONDRE EN TEMPS RÉEL. "

GIRONDE

BORDEAUX BASTIDE - 92 AVENUE THIERS - 05 57 81 51 10
BORDEAUX GAMBETTA - 35 RUE JUDAÏQUE - 05 56 79 06 75
LANGON - 34 RUE MAUBEC - 05 57 31 08 46
LA TESTE-DE-BUCH - 13 RUE PIERRE DIGNAC - 05 56 54 63 98
LESPARRE-MÉDOC - 22 PLACE GAMBETTA - 05 56 59 43 64
LIBOURNE - 63 RUE GAMBETTA - 05 57 51 77 58
MÉRIGNAC - 489 AVENUE DE VERDUN - 05 56 97 82 24
TALENCE - 44 COURS GALLIENI - 05 56 24 10 10

CHARENTE

ANGOULÊME - 17 BOULEVARD BERTHELOT - 05 45 68 81 34

www.pavillon-prevoyance.fr



0 810 810 033 Service 0,05 € / min
* prix appel



**PAVILLON
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin

Siège social : 90 avenue Thiers CS21004 - 33072 Bordeaux Cedex

Union régie par le Code de la Mutualité et ses dispositions du Livre II, Siren n° 442 978 086.



GROUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE



Edition 04/2021 - Document non contractuel - Crédit photo iStock - Ne pas jeter sur la voie publique

BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE POUR PAYER
SES DÉPENSES DE SANTÉ,
**LA SOLUTION
EST CHEZ NOUS.**



**PAVILLON
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin

***La Complémentaire santé solidaire
permet de bénéficier
d'une complémentaire santé gratuite
ou à moindre coût.***

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien ou au plus 1 € par jour et par personne.

Vos dépenses de santé sont remboursées intégralement ⁽¹⁾ :

- consultations médicales ;
- achat de médicaments ;
- forfait journalier hospitalier ;
- lunettes ;
- aides auditives ;
- soins dentaires...

Pour ces dépenses, les professionnels de santé sont tenus de respecter des tarifs. Vous bénéficiez du tiers payant (pas d'avance de frais).

La Complémentaire santé solidaire **bénéficie à l'ensemble du foyer** :

- vous-même ;
- votre conjoint(e) ou votre concubin(e) ou votre partenaire dans le cadre d'un Pacs (pacte civil de solidarité) ;
- personnes à votre charge de moins de 25 ans.

À savoir

Si vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire à titre gratuit, votre droit sera ouvert au 1^{er} jour du mois qui suit la décision positive de la CPAM dont vous dépendez.

Si vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire contributive, vous recevrez un bulletin d'adhésion de Pavillon Prévoyance que vous devrez compléter et renvoyer avec votre mandat de prélèvement SEPA. Votre droit sera ouvert au 1^{er} jour du mois suivant la réception de ces éléments par Pavillon Prévoyance.

La Complémentaire santé solidaire est gratuite si vos ressources ne dépassent pas un certain montant. Au-delà et dans la limite du plafond y donnant droit, la Complémentaire santé solidaire est contributive. La participation financière est due pour chacun des membres de votre famille.

Si vous percevez le RSA, vous et les membres de votre foyer avez droit à la Complémentaire santé solidaire.

***Les plafonds de ressources mensuelles
pour pouvoir bénéficier
de la Complémentaire santé solidaire ⁽²⁾***

	Personne seule	Couple	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants
Complémentaire santé solidaire gratuite	753 €	1 130 €	1 356 €	1 582 €
Complémentaire santé solidaire contributive	1 017 €	1 526 €	1 831 €	2 136 €

***La participation financière demandée
pour la Complémentaire santé solidaire
contributive varie en fonction de l'âge ⁽³⁾***

Âge de l'assuré au 1 ^{er} Janvier de l'année d'attribution	Montant mensuel de la contribution financière demandée à l'assuré
29 ans et moins	8 €
Entre 30 et 49 ans	14 €
Entre 50 et 59 ans	21 €
Entre 60 et 69 ans	25 €
À partir de 70 ans	30 €

(2) Plafonds en vigueur jusqu'au 31 mars 2022. (3) Tarifs afférents au régime général.

Vérifiez en quelques clics, si vous pouvez bénéficier de cette aide.
www.ameli.fr/simulateur-droits

(1) Ticket modérateur et forfaits.

Service réclamations : Pavillon Prévoyance - Service réclamations - 90 avenue Thiers CS21004 - 33072 Bordeaux Cedex.
2 mois de délai de traitement des réclamations.